



www.municipaliteprice.com



Mardi, le 20 décembre 2016, le conseil municipal du Village de Price adoptait le règlement #365 fixant le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et les différents tarifs pour le service d'aqueduc, la collecte des matières résiduelles et le remboursement de la dette pour le projet d'assainissement des eaux.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2017 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU Qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 7 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le règlement numéro 365 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 :

Le conseil adopte le budget «**dépenses** » qui suit pour l'année financière 2017:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

▪ Administration générale :	293 894, \$
▪ Sécurité publique :	213 530, \$
▪ Transport :	436 544, \$
▪ Hygiène du milieu :	466 689, \$
▪ Urbanisme et mise en valeur du territoire :	40 639, \$
▪ Loisir et culture :	281 671, \$
▪ Frais de financement :	51 469, \$

Total des dépenses de fonctionnement : 1 784 436, \$

ACTIVITES FINANCIERES :

▪ Remboursement en capital :	253 100, \$
▪ Remboursement au fonds de roulement :	28 562, \$

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 115 000, \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'ACTIVITES FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT :

2 181 098, \$

Article 2 :

Le conseil adopte le budget «**revenus**» qui suit pour l'année financière 2017 :

REVENUS :

▪ Taxes :	1 280 419,\$
▪ Paiements tenant lieu de taxes :	20 859,\$
▪ Services rendus :	165 701,\$
▪ Imposition de droits :	13 500,\$
▪ Amendes et intérêts :	14 000,\$
▪ Autres revenus :	72 409,\$
▪ Transferts :	494 210,\$

Total des revenus avant affectation : 2 061 098,\$

Affectation:

- Surplus accumulé non-affecté: 120 000,\$

Total des revenus: 2 181 098,\$

Article 3 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1,17\$ du 100, \$** d'évaluation pour l'année 2017 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Article 4 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif «**aqueduc 2017**» à **147,\$** pour l'unité de référence 1 «résidentiel» identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 364 et ce, pour tous les immeubles qui y sont identifiés.

Le prix au mètre cube tel qu'il sera fixé aux scieries est de **0,58\$** tel qu'il est établi dans l'annexe A.

Article 5 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la «**collecte des matières résiduelles**» pour l'année 2017, à **154, \$** pour l'unité de référence 1 «Résidentiel» identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 228 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 6 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour le remboursement de la dette pour le projet « **Aqueduc, égout, voirie, interception et traitement des eaux usées** » pour l'année 2017 à **175,\$** pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu aux règlements numéros 278 et 285 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 8 :

Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **14%** à compter du 1^{er} janvier 2017.

Budget 2017 versus budget 2016

	2016	2017
Taxes foncières	1,15/100\$ évaluation	1,17\$/100,\$ évaluation
Taxes d'eau	177,\$	147,\$
Cueillette matières résiduelles	155,\$	154,\$
Taxes ass. des eaux	180,\$	175,\$
Évaluation de la maison moyenne	1 050,55\$	1068,83\$
91 353,\$	1562,55\$	1544,83,\$

Le conseil municipal fixe la taxe foncière à 1,17\$/ soit une augmentation de 0,02\$ du 100,\$ d'évaluation représentant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au 31 octobre 2016.

Le tarif pour le service d'aqueduc passe de 177,\$ par unité de logement à 147,\$ par unité de logement. La consommation de l'eau potable est sensiblement la même que pour l'année 2015 sauf que la consommation des autres municipalités participant à l'entente de mise en commun a augmenté. Le budget des charges a aussi diminué dû au fait que pour les deux dernières années la municipalité a refait la toiture des deux stations de pompage. Cette dépense ne sera pas nécessaire en 2017.

Le tarif pour la collecte des matières résiduelles diminue de 1,\$ par unité de logement dû à une légère diminution de la quote-part de la MRC de la Mitis.

Le tarif pour le remboursement de la dette du projet "*Aqueduc, égout, voirie, interception et traitement des eaux usées*" est réduit de 5,\$ par unité de logement dû principalement à la baisse des taux d'intérêts obtenus en 2016 lors du renouvellement de quelques tranches financement.

À Price, l'évaluation moyenne d'une résidence unifamiliale est de 91 353,\$. Le compte de taxes moyen sera de 1 544,83\$ en 2017 alors que le compte de taxes de la même résidence en 2016 était de 1 562,55\$ soit une baisse de 1,13% pour 2017.

Les dépenses en 2017:

À l'automne 2017, le mandat des élus sera échu pour l'ensemble des conseils municipaux du Québec. Afin de financer les différentes phases de la période électorale un montant de 8 100,\$ est prévu au budget.

Le service d'évaluation augmente de plus de 30 000,\$ du principalement aux corrections qui devront être apportées au rôle suite à la réforme cadastrale.

Le budget du service incendie demeure sensiblement le même sauf pour la quote-part de la MRC de la Mitis.

Des travaux de pavage sont prévus à l'intersection des rues du Parc et Sainte-Marie, à l'intersection des rues Georges-A.-Joubert et Onésime-Gagnon, une partie de la Place des Pionniers et sur la rue du Centre.

Dans le cadre d'une démarche de qualification professionnelle, deux employés municipaux doivent suivre une formation obligatoire en eaux usées nécessitant des coûts de plus de 6 000,\$.

Concernant le défi ZÉRO DÉCHET, la municipalité vous rappelle qu'il faut se rapprocher le plus rapidement possible de l'objectif de zéro déchet envoyé à l'enfouissement.

Les "**REDEVANCES À L'ÉLIMINATION**" permettent aux municipalités de recevoir plus d'argent si on améliore notre bilan en gestion des matières résiduelles ce qui évidemment a une incidence sur le compte de taxes. Pour y arriver, nous avons besoin de la collaboration de toute la population.

À l'été 2017, la MRC de la Mitis mettra en place une équipe de personnes formées qui visiteront l'ensemble du territoire pour assurer un suivi et vous permettre d'éviter les désagréments que plusieurs familles ont connu lors de la mise en place du bac brun.

Au 31 octobre 2016, la municipalité a reçu trois demandes de subventions dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires pour une valeur de 12 500,\$. De plus, la municipalité contribue la somme de 500,\$ pour soutenir les activités du Comité de développement. La MRC de la Mitis dans le cadre de son programme "*Soutien aux organismes communautaires locaux*" contribue la somme de 5 700,\$ dont 700,\$ est remis au Comité jeunesse de Price et la somme supplémentaire de 1000,\$ est remise au comité de développement.

Au printemps 2017, des travaux seront effectués dans le parc municipal soient la réfection de la toiture du gazebo, la construction d'une nouvelle palissade, la mise en place d'une barrière permettant l'accès par la rue du Parc, l'ajout de tables de pique-nique avec abri, ajout d'équipement pour les enfants et le maintien des activités familiales pendant la saison hivernale et la saison estivale. De plus, des activités communautaires seront organisées à la bibliothèque municipale.

Dès les premières semaines de 2017, un projet de prolongation de la Place des Pionniers sera soumis au ministère de l'environnement pour l'obtention d'un certificat d'autorisation permettant la construction des infrastructures du côté *Est*.

Le remboursement de la dette en 2017 représente une dépense de 253 100,\$ dont la somme de 83 007,\$ est payable par le gouvernement du Québec et la somme de 10 700,\$ est payable par les municipalités faisant partie du service-incendie. Les intérêts sur le remboursement de la dette totalisent 51 469,\$.

Le remboursement au fonds de roulement sera de 28 562,\$ pour les travaux d'infrastructures sur la rue F.-X.-Michaud, le remplacement des fenêtres à l'Hôtel-de-ville (dernière année), l'acquisition du mini-chargeur et du balai.

Si d'autres informations sont nécessaires suite à la présentation de ce budget, n'hésitez pas à communiquer avec nous au bureau municipal soit en personne, par courriel price@mitis.qc.ca ou par téléphone au 418-775-2144 poste 2376.



HORAIRE POUR LE TEMPS DES FÊTES

Le bureau municipal et l'Hôtel-de-ville seront fermés du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017, inclusivement.

Tous les membres du conseil municipal et les employés vous souhaitent de JOYEUSES FÊTES et que la nouvelle année soit remplie d'espoir, de paix, de santé et de bonheur.

